



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 janvier 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 janvier 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, David Frau, Muriel Piera, Marie-Françoise Gaffory Fau, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Vannucci et Annie Costa-Nivaggioli à Jean Pierre Sollacaro, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Laetitia Maroccu à Nicole Ottavy, Jacques Billard et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Isabelle Jeanne à Christophe Mondoloni, Annie Sichi et Marine Schinto à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Alain Nicolai à Muriel Piera, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à David Frau, Marie-Noëlle Nadal et Christelle Combette à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Marie-Françoise Gaffory Fau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christian Bacci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi.

**Etaient absents :**

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210125-2021\_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2021

Affichage : 29/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 janvier 2021**

**Délibération N° 2021/014**

**Travaux de rénovation des locaux du centre social et de la médiathèque de St Jean : coût de l'opération et plan de financement**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le réseau de lecture publique de la Ville d'Ajaccio se compose d'une médiathèque centrale à Sampiero, de trois médiathèques de quartier à Saint Jean, aux Cannes, et aux Jardins de l'Empereur, d'une bibliothèque à Mezzavia, et d'une bibliothèque patrimoniale au Palais Fesch. La Médiathèque St Jean a été ouverte en 2007 sur une surface d'environ 400m<sup>2</sup> et possède environ 9000 ouvrages et supports culturels.

Le Centre Social St Jean est mitoyen de la Médiathèque. C'est un lieu où s'effectue en priorité un travail social familial, où se coordonnent des activités socio-éducatives en vue de mettre à la disposition des familles les moyens de remplir leur rôle en prenant en compte les difficultés économiques et sociales de ces dernières.

Ces 2 entités ayant un rôle social et culturel prépondérant au niveau de la Ville, nous prévoyons un certain nombre d'interventions en vue d'améliorer le fonctionnement des structures et l'accueil du public.

Le programme de travaux s'élève à 175 000 € HT.

### Etat des lieux







### Projet et interventions envisagées :

Les travaux envisagés au niveau de la Médiathèque sont les suivants :

- Interventions mécaniques sur fenêtres et volets roulants avec remplacement de châssis et moteurs,
- Réalisation d'une cloison vitrée au niveau du pôle multimédia,
- Remplacement de dalles de faux-plafond proche des unités de climatisation,
- Reprise points de corrosion sur supportage bandeau en façade et fixation des plaques de tôle,
- Relamping avec éclairage led basse consommation.

Les travaux envisagés au niveau du Centre Social sont les suivants :

- Interventions mécaniques sur fenêtres et volets roulants avec remplacement de châssis et moteurs,
- Remplacement du parquet dans la salle polyvalente,
- Dépose et remplacement de l'ensemble des cloisons dégradées par l'humidité. Mise en place de doublages ventilés et reprises de peinture,
- Renforcement de la ventilation mécanique,
- Reprise pieds de cloisons, pose de cornières d'angle afin d'éviter les blessures,
- Relamping avec éclairage led basse consommation.
- Remise à niveau du SSI.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises représentent le budget ci-dessous :

- Travaux de cloisons / doublages: **10.000 euros HT**,
- Travaux de réalisation d'une cloison aluminium vitrée : **16.000 euros HT**,
- Travaux de faux-plafonds (remplacement plaques) : **3.000 euros HT**,
- Travaux de peinture sur doublages : **10.000 euros HT**,
- Travaux sur les ouvrants, fenêtres et volets roulants : **20.000 euros HT**,
- Travaux de revêtement de sol (parquet) : **49.000 euros HT**,
- Travaux de métallerie sur le bandeau extérieur : **11.000 euros HT**,
- Travaux d'éclairage – relamping : **32.000 euros HT**,
- Travaux de ventilation : **8.000 euros HT**,
- Travaux de remise à niveau SSI : **6.000 euros HT**,
- Travaux d'aménagements divers, informatique et réseau : **10.000 euros HT**.

Soit un montant total de **175.000 euros HT (cent soixante quinze mille euros HT)**.

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

	<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>% de participation</b>
<b>Ville d'Ajaccio</b>	105 000 €	60%
<b>Collectivité de Corse</b>	70 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>175 000 €</b>	<b>100%</b>

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de rénovation des locaux du centre social et de la médiathèque de St Jean pour un montant de 175 000 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
<b>Ville d'Ajaccio</b>	105 000 €	60%
<b>Collectivité de Corse</b>	70 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>175 000 €</b>	<b>100%</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 janvier 2021,

APPROUVE les travaux de rénovation des locaux du centre social et de la médiathèque de St Jean pour un montant de 175 000 € HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
<b>Ville d'Ajaccio</b>	105 000 €	60%
<b>Collectivité de Corse</b>	70 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>175 000 €</b>	<b>100%</b>

## VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

